

MANIFESTATION

19 avril 2009

Rando

Jean ROCHARD



Association affiliée **Ufolep**

L'association Moto Verte Chilotaise vous invite à la 4^{ème} rando Jean ROCHARD

L'inscription sera réservée en priorité aux participants faisant parti d'une association ou club

RESTAURATION

L'engagement forfaitaire de 40 euros comprend le café d'accueil, le repas du midi et le pot de l'amitié pour clôturer la journée.

Pour les accompagnateurs le prix du repas du midi sera :

11 euros pour les adultes

5 euros pour les enfants (jusqu'à 12 ans)

Nombre		Tarif
1	Engagement	40 €
...	Repas adulte (11 €)	...€
...	Repas enfant (5 €)	...€
Total :	€

Attention aucun repas ne sera servi s'il n'a pas été réservé ci-dessus.

PIECES A JOINDRE

Vous devez pour pouvoir être inscrit nous faire parvenir à l'adresse ci-dessous les pièces suivantes :

- * Une enveloppe timbrée à votre adresse
- * Un chèque du montant total ci-dessus à l'ordre de l' A.M.V.C
- * Votre bulletin d'engagement dûment complété, daté et signé.

Un courrier vous sera envoyé pour confirmer votre engagement. Si un de ces documents ci-dessus est manquant ou mal complété votre engagement ne sera pas pris en compte et votre chèque sera détruit.

Veuillez retourner votre bulletin d'engagement à l'adresse suivante : **A.M.V.C**

2. Rue du Grand Fief - 79600 LE CHILLOU-

Téléphone : 06.04.08.47.53

MANIFESTATION

La randonnée Tout terrain aura lieu au Chillou et dans ses alentours sur un circuit fléché composé de 2 boucles d'environ 55 km chacune.

Le contrôle des papiers et contrôle technique ainsi que le départ aura lieu au siège social de l'A.M.V.C 2. Rue du Grand Fief au Chillou le 19 avril 2009.

Nous vous donnons rendez vous à partir de 7 h .

* 7 h 30 Contrôle administratif (carte grise, permis, assurance)

* 8 h 15 Contrôle technique avec présentation de la Carte Grise

* 8 h 45 Départ pour la première boucle

Restauration et ravitaillement de 11 h 30 à 15 h

* 13 h 45 Départ pour la seconde boucle

* 17 h Arrivée de la seconde boucle

REGLEMENT

Règles de bon sens à respecter impérativement sous peine d'exclusion de la randonnée :

- Vous devez être muni d'un permis de conduire, d'une assurance, d'une carte grise (si le véhicule récemment acheté un certificat de vente). Si vous changez de véhicule entre votre inscription et la randonnée merci de nous le faire savoir par courrier sous peine d'exclusion. - Respecter le code de la route en vigueur. - Seules les motos homologuées sont admises (**Quad et moto-cross exclus**). - Votre véhicule doit être conforme à la réglementation : Plaque minéralogique (lettres noires sur fond jaune), émission sonore raisonnable, éclairage conforme ...etc. Votre casque doit également être conforme (norme NF ou CE) - suivez le parcours qui vous est indiqué, respectez les chemins, routes et cultures traversées. - Respectez les autres usagers : autre participant, riverain, randonneurs...etc. - La randonnée n'est pas une course (adaptez votre allure aux conditions). **En cas de non respect de ces règles ou tout autre comportement jugé dangereux, l'organisation se réserve le droit d'exclure sans aucun dédommagement le participant incriminé.** - Non remboursement des inscriptions sauf présentation d'un justificatif valable (ex : certificat médical) après le 27/03/2009. **Aucune inscription ne sera faite sur place.**

Chillou Près de St Loup/Thouet suivre le fléchage.

A M V C à partir de Chatillon /Thouet et St Loup/Thouet

----- a découper -----

copie autorisée

ENGAGEMENT

Cette partie est à découper et à retourner à l'adresse figurant au dos :

Participant : Nom : Prénom :
Date de naissance :/..../..... Adresse :
Code postal : Ville :
tél. : Portable :
Permis N° : Catégorie :
Délivré le : à :

Si vous êtes licencié UFOLEP FFM N° :

Si vous êtes membre d'un club - nom du club -

Moto : Marque : Type : Cylindrée :
N° d'immatriculation
Société d'assurance : N° de Police :

Si la moto n'est pas à vous, vous devez nous faire parvenir une lettre du propriétaire signée par ce dernier attestant du prêt + une photocopie de la carte grise. La lettre doit comporter le nom du propriétaire, votre nom, la désignation du véhicule ainsi que la date du prêt (si vous ne respectez pas cette règle vous serez exclu lors du contrôle administratif).

Je soussigné Déclare : m'engager au strict respect du règlement ci-dessus, renoncer à exercer tout recours contre les organisateurs et les propriétaires en cas d'accident ou de dommages corporels liés à ma participation, avant pendant et après la randonnée, renoncer à exiger quoi que se soit des organisateurs si la randonnée ne pouvait avoir lieu pour quelques raisons que se soient.

Fait à :

Le :

Signature :